

ACCORD POUR UN REGLEMENT POLITIQUE GLOBAL DU CONFLIT DU  
CAMBODGE.

Les Etats participant à la Conférence de Paris sur le Cambodge, à savoir l'Australie, Brunéi Darussalam, le Cambodge, le Canada, la République populaire de Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la République française, la République de l'Inde, la République d'Indonésie, le Japon, la République démocratique populaire lao, la Malaisie, la République des Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la République de Singapour, le Royaume de Thaïlande, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la République socialiste du Vietnam et la République fédérale socialiste de Yougoslavie,

En présence du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Afin de maintenir, préserver et défendre la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité et l'inviolabilité territoriales, la neutralité et l'unité nationale du Cambodge,

Désireux de restaurer et de maintenir la paix au Cambodge, de promouvoir la réconciliation nationale et d'assurer au peuple cambodgien l'exercice de son droit à l'autodétermination par la voie d'élections libres et équitables,

Convaincus que seul un règlement politique global du conflit du Cambodge sera juste et durable et contribuera à la paix et la sécurité régionales et internationales,